

Les Débats d'



eurogip



Aider les PME à prévenir les risques professionnels: quelles actions en Europe?

Conférence européenne
17 mars 2011*, Paris

* Cette conférence, initialement prévue le 14 octobre 2010, a dû être reportée.

Aider les PME à prévenir les risques professionnels : quelles actions en Europe ?

8 h 45 Accueil café - Enregistrement

9 h 30 Introduction aux Débats

- **Ronald SCHOULLER**, Président du Conseil d'Administration d'EUROGIP
- **Raphaël HAEFLINGER**, Directeur d'EUROGIP

Santé et sécurité au travail dans les PME : quelle réalité ?

- **Jean-Denis LIESCH**, Président de Mantes Poudrage Industries
- **Régine CODRON**, Médecin du travail, Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Ile-de-France (ACMS)
- **Patrice BUREAU**, Intervenant en prévention des risques professionnels, QCM Consultants (sous réserve)
- **Guy LERBUT**, Directeur du Centre technique international de la propreté (CTIP)

Quelle prise en compte de cette problématique au niveau communautaire ?

- **Jan JILEK**, Juriste, Unité Santé, Sécurité et Hygiène au travail, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Commission européenne
- **Liliane VOLOZINSKIS**, Directrice des Affaires sociales et de la formation professionnelle, Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME)

Projet de "meilleure réglementation" : quel impact sur la SST dans les PME ?

- **Domenico CAMPOGRANDE**, Directeur des affaires sociales, Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC)
- **Rolf GEHRING**, Conseiller en santé, sécurité et formation professionnelle, Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB)
- **Riccardo VIAGGI**, Secrétaire général, European Builders Confederation (EBC)

Questions de la salle

12 h 15 Déjeuner (sur place)

Aider les PME à prévenir les risques professionnels : quelles actions en Europe ?

13 h 30 Quelles actions pour aider les PME à maîtriser leurs risques professionnels ?

- **Tim TREGENZA**, Network Manager, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Les outils

- **Roger BIBBINGS**, Conseiller en prévention, Société royale pour la prévention des accidents (Royal Society for the prevention of accidents - ROSPA), Grande-Bretagne
- **Paul MEYERS**, Ingénieur, Association d'assurance accidents (AAA), Luxembourg
- **Andrzej STEPNIKOWSKI**, Deputy Director, Department for vocational training and social policy, Association polonaise de l'artisanat (Związek Rzemiosła Polskiego - ZRP), Pologne

Les aides

- **François FOUGEROUZE**, Ingénieur conseil régional expert pour les incitations financières à la prévention, Direction des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France
- **Dominique DRESSLER**, MA, Chargée des relations internationales, Caisse générale d'assurance accident (Allgemeine Unfallversicherungsanstalt - AUVA), Autriche
- **Claudio MERCURI**, Directeur de la Prévention pour les entreprises privées, Institut national d'assurance contre les accidents (Istituto Nazionale Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro - INAIL), Italie

Questions de la salle

Conclusion des DÉBATS

- **Stéphane PIMBERT**, Directeur général de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France

Fin des Débats à 17h au plus tard

Les Débats seront animés par Régis de CLOSETS, journaliste

Aider les PME à prévenir les risques professionnels : quelles actions en Europe?

Informations pratiques

Lieu : Paris (75012)

Langues de travail (traduction simultanée) : Français et Anglais.

Horaires : Accueil et enregistrement des participants à partir de 8 h 45 ; début des Débats à 9 h 30 et fin à 17 h 00 au plus tard.

Frais de participation : 135 euros TTC (TVA: 19,6 %). Les frais comprennent la participation aux Débats, le déjeuner (pris sur place) et les actes (publiés en fin de 1^{er} semestre 2011). Ils sont à régler de préférence par carte bancaire à partir du site d'EUROGIP (www.eurogip.fr), ou par chèque ou par virement bancaire net de tout frais (dans ce cas, merci d'envoyer le bulletin d'inscription joint), à l'ordre d'EUROGIP, références bancaires: Domiciliation: SG PARIS XVI (03530), 164, rue de Javel, 75739 Paris

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03280	00020720321	57

IBAN: FR76 3000 3032 8000 0207 2032 157 -

BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP

Toute personne ne s'étant pas acquittée des frais de participation avant le 17 mars 2011 ne pourra être admise.

Confirmation : à réception du règlement, EUROGIP vous adressera une confirmation de participation ainsi que le plan d'accès à la salle de conférence (par mail uniquement).

Annulation : seule une annulation signifiée par écrit à EUROGIP autorisera le remboursement en totalité des sommes perçues si l'annulation intervient avant le 1^{er} mars 2011. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Possibilité de se faire remplacer (merci d'en informer EUROGIP).

Facturation : une facture sera adressée à réception du règlement.

Secrétariat : EUROGIP : 55, rue de la Fédération - F-75015 Paris - Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40 - Fax +33 (0) 1 40 56 36 66
eurogip@eurogip.fr

Créé en 1991, EUROGIP est un organisme français qui concentre ses activités sur les aspects européens de l'assurance et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (www.eurogip.fr)



Aider les PME à prévenir les risques professionnels: quelles actions en Europe?

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à EUROGIP (sauf en cas de règlement par carte bancaire à partir du site www.eurogip.fr) par courrier:
55, rue de la Fédération - F-75015 Paris accompagné d'un chèque à l'ordre d'EUROGIP, par fax: +33 (0) 1 40 56 36 66 ou par mail à eurogip@eurogip.fr en cas de virement bancaire (voir informations pratiques)

M. Mme Nom

Prénom

Entreprise / Organisme

Fonction

Tél. Mail

Adresse

CP Ville Pays

N° TVA intracommunautaire

Souhaite: participer aux Débats (déjeuner et actes inclus): 135 euros TTC (TVA: 19,6%) voir informations pratiques

Règlement: par virement (voir informations pratiques) par chèque (à l'ordre d'EUROGIP)

J'ai pris note des conditions de réservation et d'annulation que j'accepte

Date Signature